

Questions orales

Le mois de juin 1940 est considéré par les Baltes du monde entier comme l'heure la plus sombre de leur histoire. C'est entre le 15 et le 17 juin 1940 que l'armée soviétique a occupé la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie qui étaient des pays neutres et prospères. Aujourd'hui encore, ces trois pays sont sous le joug de l'Union soviétique.

Le service qui sera célébré demain à la Basilique Notre-Dame commémore les souffrances des peuples balte et ukrainien. Il vise à souligner l'un des aspects les plus inquiétants du communisme et à nous rappeler que les droits fondamentaux dont nous jouissons nous sont garantis par une liberté que nous considérons trop souvent comme un fait acquis.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

CANADAIR—L'ANNONCE DES PERTES

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Aujourd'hui, les contribuables canadiens ont appris que la société Canadair, qui appartient au gouvernement, avait perdu 1.4 milliards en 1982, surtout dans le cadre de son programme Challenger, l'un des pires fiascos commerciaux de notre histoire. Le gouvernement a également admis qu'on ne pourrait recouvrer un milliard de dollars et que cette somme serait tout simplement passée aux pertes et profits.

Étant donné que le vérificateur général a signalé que le Parlement n'avait aucune maîtrise sur les dépenses de la société Canadair et compte tenu du fait que le gouvernement libéral a acheté cette société il y a sept ans, pourquoi ce dernier a-t-il gaspillé en pure perte un milliard de dollars avant de prendre des mesures pour remédier à la situation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je tiens à rappeler au député qu'un dossier qui est à l'étude en comité ne peut faire l'objet d'un débat ou de questions au Parlement. Le ministre compétent témoigne devant le comité de cette Chambre aujourd'hui même. Le député sait, ou devrait savoir si elle s'intéresse vraiment à cette affaire, que la question est à l'étude à cet endroit, et qu'en vertu du Règlement, elle devrait être présente aux audiences du comité pour se renseigner.

M. Beatty: C'est à la présidence à décider et non pas à vous.

LA GESTION DE LA SOCIÉTÉ

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre, car il est bien connu que l'on peut saisir la Chambre des communes de questions importantes.

Le ministre chargé de la société Canadair considère que c'est la direction de cette société qui est responsable des

difficultés que celle-ci éprouve, car elle aurait, selon lui, induit en erreur ses actionnaires—les contribuables canadiens—au sujet des ventes réalisées et des ventes possibles. Ainsi, la société a estimé qu'elle vendrait 48 Challengers cette année, alors qu'elle n'en a vendu en fait qu'un seul. Si les cadres supérieurs de cette société sont à blâmer, pourquoi le gouvernement a-t-il nommé certains d'entre eux au sein du conseil d'administration de la nouvelle super société de la Couronne, la Corporation de développement des investissements du Canada, le nouveau propriétaire de Canadair? Si la gestion de cette société a été si mauvaise, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fait un grand nettoyage?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député viole, c'est évident, le Règlement. Elle fait une allocution maintenant, probablement pour passer à la télévision, alors qu'elle devrait être en comité en train de poser des questions au ministre compétent.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: A l'ordre. Je crois pouvoir permettre au député de poser sa question. Le très honorable premier ministre n'est pas obligé d'y répondre, mais elle est, selon moi, conforme au Règlement, car le député de Vancouver-Centre ne fait pas allusion aux discussions qui ont lieu en comité. La représentante a tout à fait le droit de soulever ce point durant la période des questions.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: Merci, madame le Président.

LE FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Je voudrais poser ma dernière question supplémentaire au ministre des Finances. Le vérificateur général a signalé dans le passé que le gouvernement avait risqué 1.35 milliards de dollars dans la société Canadair en émettant des lettres d'accord présumé sur lesquelles le Parlement n'a pas son mot à dire. Il est clair que les 240 millions de dollars qu'on nous demande maintenant d'accorder à cette société ne pourraient même pas payer l'intérêt sur la dette que celle-ci a accumulée cette année, et encore moins ses frais de personnel et ses factures.

Le gouvernement savait-il en octobre dernier que le contribuable devrait peut-être payer encore de 500 millions à un milliard de dollars pour renflouer la société Canadair? Le gouvernement entend-il investir d'autres sommes dans la société Canadair cette année au titre du programme Challenger? Dans le cas contraire, comment cette société survivra-t-elle?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, sauf erreur, le comité parlementaire est saisi d'un crédit de 240 millions qui servira à injecter de nouveaux capitaux dans cette société. Le ministre chargé de la société Canadair, comme le premier ministre l'a signalé, témoigne devant le comité des comptes publics et celui des finances, du commerce et des questions économiques et ces derniers se